

Des volontaires du Service Civil pour rompre l'isolement de nos aînés**L'idée innovante**

Avoir recours au dispositif du Service Civil Volontaire (SCV) pour prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées (première expérimentation de grande ampleur).

L'objectif recherché

- Répondre au besoin, bien réel, d'accompagnement, d'écoute et de présence de beaucoup de personnes âgées face à un isolement, avéré ou ressenti, par une réponse différente de celle des services sociaux, médico-sociaux et de l'aide à domicile (réponse qui ne peut souvent être apportée que par l'entourage ou des bénévoles).
- Organiser l'échange et la relation intergénérationnelle pour des jeunes en général peu présents dans ce type d'activité.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Le Département de Paris a recours, depuis juillet 2007, au SCV, dispositif porté par l'Etat et mis en œuvre par des associations ou des collectivités territoriales.

Toute initiative est discutée et décidée avec la Préfecture et l'Agence de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances, qui gère le SCV pour le compte de l'Etat, mais aussi avec le CNASEA, qui finance le dispositif au nom de l'Etat.

Le projet de mission est défini en collaboration avec ces partenaires, qui restent impliqués tout au long de sa mise en œuvre.

Un bilan qualitatif et quantitatif de l'action leur est ensuite adressé.

Le portage par le Département institutionnalise cette mission et permet de l'articuler avec les autres missions de la collectivité, dans une optique de continuité du service aux aînés.

Le contenu de la réalisation

La mission de ces volontaires de 18 à 25 ans est d'effectuer des visites de convivialité au domicile des personnes âgées isolées, repérées par les services sociaux de la collectivité.

Ils leur apportent une présence, une écoute, un dialogue ainsi que des activités telles que lecture, jeux de société... Leur présence sécurisante incite ces personnes âgées à conserver des activités sociales et à rester autonomes. Elles peuvent aussi être accompagnées dans leurs sorties : petites courses, promenades, jardins, expositions, musées...

Ces volontaires peuvent également être amenés à intervenir dans le cadre du plan départemental de gestion d'une canicule à Paris.

Pour cette première expérimentation, les 13 volontaires recrutés ont été affectés dans les Points Paris Émeraude/CLIC, qui ont en charge l'orientation et le conseil aux personnes âgées et à leurs familles, ainsi que la coordination des acteurs du secteur gérontologique. Répartis dans les arrondissements, ils sont principalement composés de travailleurs sociaux expérimentés qui connaissent les personnes âgées de leur secteur ainsi que les partenaires professionnels susceptibles d'intervenir et d'assurer l'encadrement des volontaires.

Les volontaires reçoivent une formation en continu :

- un axe « métier », prise en charge des personnes âgées, rencontre avec des acteurs clés du secteur et visite des structures gérontologiques,
- un axe « citoyenneté », découverte des principales institutions locales et nationales et rencontre avec leurs acteurs,
- ainsi qu'une formation aux premiers secours par la Protection Civile.

Afin d'accompagner les volontaires dans « l'après » SCV, la collectivité a organisé une présentation des métiers des services à la personne, des entretiens individualisés d'orientation professionnelle et permis à ceux qui le souhaitent de bénéficier des préparations par correspondance aux concours administratifs A et B.

Les moyens humains et financiers

L'Etat prend en charge 90% de l'indemnisation des volontaires et verse une participation forfaitaire au titre des frais de formation et de tutorat.

A la charge de la collectivité 10% de l'indemnisation, les charges sociales et l'avance de trésorerie à prévoir.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Les démarches administratives sont nombreuses et complexes mais des économies d'échelle sont possibles car elles sont les mêmes quel que soit le nombre de volontaires.

Il est impératif d'opérer une sélection sévère des candidatures (les candidats recrutés malgré un profil incertain ont tous posé problème et n'ont pas achevé leur mission) et de prévoir un temps d'encadrement significatif, surtout au début de la mission.

La mission répondant à un besoin réel, la demande est forte, alors qu'aucune communication précise n'a été menée sur le service offert.

- Les personnes âgées sont très majoritairement ravies de ces visites/accompagnements et leur souci se situe dans le risque d'arrêt à la fin de la mission du volontaire.
- Les travailleurs sociaux sont également satisfaits de cette expérimentation car la mission remplie par les volontaires est une réponse supplémentaire et innovante à un besoin pour lequel peu de réponses existaient auparavant.
- Les volontaires sont très satisfaits de cette expérience, très enrichissante sur le plan humain, et utile professionnellement. La plupart ont ensuite trouvé un travail (aide à domicile ou aide médico-psychologique), un contrat d'apprentissage ; plusieurs se sont orientés vers les concours d'infirmiers ou de la fonction publique administrative ou d'autres études.

Le département de Paris reconduit le dispositif en recrutant 40 volontaires pour la période juillet à décembre 2008, sur plusieurs missions supplémentaires :

- accompagnement et visites à des personnes âgées isolées en maison de retrait,
- accompagnement et soutien aux personnes âgées isolées suivies par le CAS de la Ville de Paris, notamment dans le cadre des clubs seniors,
- portage de livres auprès de personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer.

L'avenir du dispositif est aujourd'hui incertain dans la mesure où l'Etat ne s'engagera au-delà de 2008 qu'après évaluation du dispositif actuellement en cours.